

FICHE N°5 : PENSE BÊTE DU LOCATAIRE

Quelles démarches administratives ne pas oublier ? Que dois-je payer ?

Vous aurez à payer	A l'entrée	Pendant	A la sortie	Vous êtes concerné ?
Dépôt de garantie	1 mois de loyer sans charge		A récupérer	✓
Loyer	A payer au premier mois	A payer tous les mois		✓
Charges locatives	A payer au premier mois	A payer tous les mois	A régulariser à la sortie	
Frais d'agence	A payer à l'entrée			
Frais de rédaction de bail	Peuvent être demandés par une agence immobilière			✓
Assurance locative	Elle est obligatoire : il faut fournir une attestation d'assurance avant la signature du bail, et pouvoir la présenter tous les ans ensuite. La plupart des mutuelles et assurances proposent des contrats d'assurance habitation.	A renouveler tous les ans		✓
Etat des lieux	A faire à l'entrée		A faire à la sortie	✓
- Compteur d'électricité et de gaz - Compteur d'eau (sauf forfait dans les charges)	A relever à l'entrée et à noter sur l'état des lieux. Régulariser ses abonnements (www.edf.fr)		A relever à la sortie et à noter sur l'état des lieux de sortie.	✓
Redevance télé		A payer tous les ans au moment de la déclaration d'imposition		
Taxe d'habitation		A payer tous les ans		